

# Plan d'action de la CCGEO 2019

## Préambule

La Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) assume la responsabilité politique de la coordination des cantons dans le domaine de la géoinformation. C'est au moyen d'un mandat de prestations que la DTAP a confié les tâches suivantes à la Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO), dans le cadre de la mise en œuvre de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, RS 510.62) et de la création de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG):

- 1. Coordination intercantonale en matière de géoinformation:**  
coordonner et approfondir la collaboration entre les services spécialisés des cantons et les conférences intercantionales spécialisées dans le domaine de la géoinformation, en y intégrant l'union des villes suisses et l'association des communes.
- 2. Harmonisation et mise à disposition de géodonnées de base:**  
coordonner et encourager l'harmonisation, la mise à disposition et l'utilisation de géodonnées de base relevant du droit fédéral et du droit cantonal.
- 3. Collaboration à la mise en place et à l'exploitation de l'INDG:**  
coordonner et encourager la mise en place et l'exploitation de l'INDG en collaboration avec la Confédération, les communes et des tiers en utilisant des géodonnées conservées de manière centralisée.

Le présent plan concrétise ces différentes tâches par des actions à mener durant l'exercice considéré. Il est établi annuellement par la CCGEO, revu par le comité de suivi Géoinformation, puis adopté par la DTAP dans le cadre du processus budgétaire. Les modifications apportées dans les en-têtes des actions figurent **en vert** (il s'agit pour partie de nouvelles actions). Des informations supplémentaires telles que les responsabilités, les besoins en ressources et éventuellement les échéances sont gérées en interne par la CCGEO pour les tâches concernées.

## 1. Coordination intercantonale en matière de géoinformation

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-03	<b>Archivage et disponibilité assurée dans la durée des géodonnées</b>	14.24	2016-2019
Situation initiale	Le groupe de travail SIG de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI-SIG) a examiné au niveau conceptuel l'archivage et la disponibilité assurée dans la durée de géodonnées cantonales exigés dans la LGéo. Il propose que ce thème soit désormais du ressort de la CCGEO.		
Objectif	Elaborer des recommandations portant sur l'archivage et la disponibilité assurée dans la durée des géodonnées cantonales.		
Coordination avec	COSIG Conférence des directrices et directeurs d'archives suisses (CDA) CadastreSuisse Centre de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques (CECO)		

Mesures pour 2019	Le rapport sur le plan de conservation et d'archivage, rédigé en allemand et désormais traduit en français, est mis en consultation auprès des services spécialisés SIG des cantons. Les retours enregistrés sont analysés et le document est adapté en conséquence pour être finalement publié par la CCGEO sous forme de recommandation. Le processus de définition d'un Géo-SIP sera lancé après la publication du rapport.
-------------------	--

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-04	<b>Soutien à la mise en place et à l'exploitation du cadastre RDPPF</b>	14.13	2016-2019
Situation initiale	Les cadastres RDPPF cantonaux seront mis en service au début 2020 au plus tard dans la Suisse entière. La haute surveillance et la conduite stratégique incombent à la Confédération. La mise en œuvre actuelle porte en elle un risque d'ingérence excessive de la Confédération dans des compétences cantonales, ses aspirations à la centralisation et à l'uniformisation pouvant par ailleurs nuire à l'efficacité de la mise en œuvre des cadastres au sein des cantons. L'échange entre ces derniers doit être encouragé et la poursuite du développement du cadastre doit tenir compte des souhaits de tous les cantons, pas uniquement de ceux émanant des cantons pilotes.		
Objectif	Les prescriptions de la Confédération pour le cadastre RDPPF sont établies en concertation avec les cantons. La mise en œuvre est efficace et la poursuite du développement s'effectue au bénéfice des cantons. L'échange entre les cantons fonctionne bien et conduit à des offres optimales pour le cadastre RDPPF.		
Coordination avec	CadastreSuisse Mensuration (swisstopo)		
Mesures pour 2019	Collaboration active et exercice d'une influence, notamment au sein du groupe d'échange d'expériences entre la Confédération et les cantons, du groupe de travail sur la stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023 et du projet prioritaire 25 «Cadastre RDPPF - concept marketing/de communication». Encourager les échanges entre les cantons et exploiter les synergies. Clarifier (cf. OGéo art. 11) les besoins en modèles de représentation spécifiques pour le cadastre RDPPF et les recueillir là où ils existent.		

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-05	<b>Rénovation de <a href="http://www.geodonnees-de-base.ch">www.geodonnees-de-base.ch</a></b>	10.04	2016-2019
Situation initiale	Les catalogues de géodonnées de base de la Confédération, des cantons et des communes sont réunis et rendus accessibles à tous dans l'application geodonnees-de-base.ch. Cette dernière doit faire l'objet d'une comparaison avec les sources d'information existantes de la Confédération et des cantons et être renouvelée si nécessaire en fonction des résultats obtenus.		
Objectif	Les cantons peuvent gérer simplement leurs catalogues de géodonnées de base dans une application et les enrichir par des informations supplémentaires à des fins de contrôle. Les clients accèdent simplement à des informations à jour sur les géodonnées de base.		
Coordination avec	COSIG Comité de suivi Géoinformation Cantons		
Mesures pour 2019	Réaliser le projet commun COSIG-CCGEO dans le respect du cahier des charges établi. Réaliser une première version de l'application renouvelée ou de remplacement.		

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-08	<b>Normalisation du service «Datashop» (boutique de données)</b>	14.27	2018-2019
Situation initiale	La mise à disposition de géodonnées par transfert de fichiers, selon une méthode simple et homogène dans la Suisse entière, ainsi que l'accès aux infrastructures de géodonnées des cantons et de la Confédération sont compliqués en raison du manque d'harmonisation des interfaces.		
Objectif	Il existe une interface de programmation (WEB-API) harmonisée au niveau de la Confédération et des cantons pour la mise à disposition et l'obtention de géodonnées par transfert de fichiers; c'est une norme eCH.		
Coordination avec	Cantons COSIG		
Mesures pour 2019	Dépouillement de l'enquête et recommandation adressée au comité directeur de la CCGEO. Préparation au besoin pour la normalisation (eCH). L'action est conduite (lead) par le canton de Zurich.		

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-09	<b>Pour une organisation plus forte de la géoinformation</b>	10.02	2019-2020
Situation initiale	Les conférences spécialisées que sont CadastreSuisse et la CCGEO poursuivent les mêmes objectifs et leurs champs de compétence se chevauchent, de sorte que leur fusion doit être examinée. La collaboration avec les conférences spécialisées d'importance dans ce domaine (comité de suivi Géoinformation) devrait être renforcée et l'intégration devrait être plus poussée sur le plan opérationnel.		
Objectif	Un concept décrit les modalités concrètes d'une fusion entre CadastreSuisse et la CCGEO. L'échange opérationnel avec les conférences spécialisées est consolidé.		
Coordination avec	CadastreSuisse, Cantons, DTAP, Comité de suivi Géoinformation, swisstopo		
Mesures pour 2019	Elaboration du concept de fusion par un groupe de travail restreint (présidents, vice-présidents et trésoriers) des deux conférences spécialisées. Intégration des deux comités directeurs (CCGEO/CadastreSuisse), puis de tous les membres et enfin de la DTAP et de swisstopo. Contrôle et extension éventuelle des tâches du comité de suivi Géoinformation.		

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-10	<b>Partenaire fort de la stratégie «Suisse numérique»</b>	14.28	2019-2022
Situation initiale	Avec la stratégie «Suisse numérique», le Conseil fédéral a tracé une perspective importante. La CCGEO est incluse dans cinq des actions du plan qui l'accompagne et y joue un rôle actif. Même si elle n'a pas participé à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, la CCGEO soutient pleinement les actions mentionnées. Elle peut par ailleurs faire profiter d'autres projets de passage au numérique de son expérience et leur apporter des contributions importantes.		
Objectif	Les conférences spécialisées directement concernées étant intégrées au processus, la CCGEO apporte sa longue expérience et son savoir-faire dans le contexte interfédéral de la transformation numérique et contribue à la faire avancer via des projets phares.		
Coordination	swisstopo,		

avec	DTAP, Conférences spécialisées
Mesures pour 2019	Soutien apporté au plan d'action «Suisse numérique», notamment pour les actions où la CCGEO est explicitement citée. Soutien à d'autres projets phares, pour autant que les ressources le permettent.

## 2. Harmonisation et mise à disposition de géodonnées de base

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-03	<b>Positionnement de la CCGEO dans le domaine de la normalisation</b>	11.06	2016-2019
Situation initiale	<p>L'association eCH vise à assurer la promotion, le développement et l'adoption de normes de cyberadministration (E-Government) dont certaines revêtent également de l'importance dans le contexte de la mise en œuvre de la LGéo.</p> <p>Des thèmes en lien avec la géoinformation sont traités ponctuellement dans les différents groupes spécialisés d'eCH et il manque un organe de coordination faisant progresser de manière ciblée les normes en rapport avec la géoinformation.</p> <p>En outre, l'OSIG a été mandatée pour lancer une analyse de l'organisation de la normalisation, à présent que la convention particulière régissant e-geo.ch a été dissoute.</p>		
Objectif	Favoriser la poursuite coordonnée du développement des normes eCH et garantir la participation des services cantonaux de géoinformation et de la CCGEO.		
Coordination avec	OSIG COSIG		
Mesures pour 2019	<p>Examiner la participation de la CCGEO à des groupes spécialisés d'eCH touchant à des thèmes en lien avec la géoinformation.</p> <p>Accompagner la réorganisation de la normalisation en matière de géoinformation en Suisse (cf. déclaration d'intention pour la succession d'e-geo.ch =&gt; mandat de l'OSIG).</p>		

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-07	<b>Programme de mise en œuvre II (2016-2019)</b>	12.10/11/12/14	2016-2019
Situation initiale	<p>Le programme II (2016-2019) a été défini sur la base du plan de mise en œuvre de la CCGEO. Il contient les géodonnées de base suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mensuration officielle MD.01 (ID 54.1 – 64.1)</li> <li>- plans d'affectation (ID73, 145, 157, 159)</li> <li>- cadastre des sites pollués (ID 116.1, 114.2)</li> <li>- exploitation agricole (ID 151, 153)</li> </ul>		
Objectif	<p>Mise à disposition dans les délais impartis, contrôlée et assurée dans la durée des géodonnées de base désignées via l'IA.</p> <p>Chacun des jeux de géodonnées de base concernés est placé sous la responsabilité d'un canton donné.</p>		
Coordination avec	<p>Cantons responsables (assumant un rôle directeur)</p> <p>COSIG</p> <p>Offices spécialisés compétents de la Confédération</p> <p>Conférences cantonales spécialisées compétentes</p>		
Mesures pour 2019	Assister les cantons pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base via l'infrastructure d'agrégation des cantons.		

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-08	<b>Programme de mise en œuvre III (2017-2019)</b>	12.15/16/17	2017-2019
Situation initiale	<p>Le présent programme III (2017-2019) a été défini sur la base du plan de mise en œuvre de la CCGEO. Il concerne des géodonnées de base présentant une structure simple et existant d'ores et déjà:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- zones de tranquillité pour la faune sauvage (ID 195.1, 195.2)</li> <li>- réserves forestières (ID 160.1)</li> <li>- itinéraires cantonaux pour convois exceptionnels (ID 184.1)</li> </ul>		
Objectif	<p>Mise à disposition dans les délais impartis, contrôlée et assurée dans la durée des géodonnées de base désignées via l'IA. Chacun des jeux de géodonnées de base concernés est placé sous la responsabilité d'un canton donné.</p>		
Coordination avec	<p>Cantons responsables (assumant un rôle directeur) COSIG Offices spécialisés compétents de la Confédération Conférences cantonales spécialisées compétentes</p>		
Mesures pour 2019	<p>Initier et accompagner les travaux des cantons responsables pour l'ID 195. Assister les cantons pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base via l'infrastructure d'agrégation des cantons.</p>		

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-09	<b>Gestion des changements (Change Management) des MGDM</b>	11.07	2017-2019
Situation initiale	<p>Des MGDM ont déjà été adoptés pour la moitié des 180 géodonnées de base. Des adaptations doivent cependant leur être apportées pour différentes raisons, par exemple lorsque la législation spécialisée évolue. De telles adaptations sont inévitables, mais elles impliquent une forte charge de travail, aussi bien dans les cantons qu'au niveau de l'infrastructure d'agrégation des cantons (IA).</p>		
Objectif	<p>La charge de travail requise pour procéder aux adaptations dans les cantons et au niveau de l'IA peut être minimisée. Les offices spécialisés compétents ont été sensibilisés au problème des modifications.</p>		
Coordination avec	<p>COSIG Cantons</p>		
Mesures pour 2019	<p>Procédure de consultation auprès des cantons. Intégration des cantons dans un atelier de travail (Workshop). Assistance pour le projet commun COSIG-CCGEO (conduite [lead]: COSIG). Les offices spécialisés compétents de la Confédération sont rendus attentifs aux répercussions des modifications. Introduction de la gestion des changements.</p>		

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-10	<b>Evaluation de la charge de travail que représentent les géodonnées de base pour les cantons</b>	12.18	2017-2019
Situation initiale	<p>En vertu de la LGéo, les cantons doivent mettre à disposition les géodonnées de base désignées relevant de leur compétence. Aucune étude n'a porté, ni dans le cadre de l'élaboration de la LGéo, ni par la suite, sur l'ampleur de la charge de travail que cela représente pour eux et sur les moyens de mesurer la progression de la mise en œuvre.</p>		
Objectif	<p>L'évaluation va fournir une base permettant de mieux estimer la charge de travail que</p>		

	représente la mise en œuvre ainsi que les délais requis pour elle. Les données ainsi compilées serviront d'aide à la planification aux cantons et leur fourniront des arguments dans les négociations avec la Confédération (soutien financier et définition de priorités pour la mise en œuvre).
Coordination avec	COSIG Cantons
Mesures pour 2019	La charge de travail pour l'ensemble des géodonnées de base est évaluée en se fondant sur les résultats de l'enquête concernant les géodonnées de base du programme de mise en œuvre IV, puis documentée dans un rapport succinct.

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-13	<b>Programme de mise en œuvre IV (2019-2022)</b>	12.21/22	2019-2022
Situation initiale	<p>Le présent programme IV (2019-2022) a été défini sur la base du plan de mise en œuvre de la CCGEO:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nappes d'eau souterraine (ID 139.1)</li> <li>- inventaire des prélèvements d'eau existants (ID 140.1, 140.2)</li> <li>- planification et rapport de l'assainissement des centrales hydroélectriques (ID 192.1)</li> <li>- surfaces d'assolement (ID 68.1)</li> <li>- zones réservées* (ID 76.1)</li> </ul> <p>*En accord avec la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC), les zones réservées ne sont mises en œuvre dans ce programme que si elles sont définies comme l'un des nouveaux thèmes RDPPF.</p>		
Objectif	<p>Mise à disposition dans les délais impartis, contrôlée et assurée dans la durée des géodonnées de base désignées via l'IA.</p> <p>Chacun des jeux de géodonnées de base concernés est placé sous la responsabilité d'un canton donné.</p>		
Coordination avec	<p>Cantons responsables (assumant un rôle directeur)</p> <p>COSIG</p> <p>Offices spécialisés compétents de la Confédération</p> <p>Conférences cantonales spécialisées compétentes</p>		
Mesures pour 2019	<p>Initier et accompagner les travaux des cantons responsables.</p> <p>Assister les cantons pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base via l'infrastructure d'agrégation des cantons.</p>		

### 3. Collaboration à la mise en place et à l'exploitation de l'INDG

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
N-03	<b>Extension des fonctions de l'infrastructure d'agrégation</b>	13.12	2016-2020
Situation initiale	<p>Une contribution essentielle est apportée à l'INDG avec l'infrastructure d'agrégation des cantons et ces derniers sont déchargés d'une partie des tâches de mise à disposition qui leur incombent. L'exportation vers la Confédération et le lien avec l'INDG ne sont pas encore réalisés. La poursuite du développement de l'IA est définie dans la stratégie IA 2017-2020, avec l'aval des partenaires concernés.</p>		
Objectif	<p>L'infrastructure d'agrégation des cantons est étendue en s'appuyant sur les mesures figurant dans la stratégie IA 2017-2020.</p>		
Coordination avec	<p>Services spécialisés de la Confédération</p> <p>COSIG</p>		

Mesures pour 2019	Développement et mise en service de la version 3.2 de l'IA. Initialisation (définition des exigences, calendrier des mises à jour [releases]) de la version suivante de l'IA.
-------------------	--

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
N-04	<b>INDG: clarifier les flux de données et les compétences avec COSIG</b>	13.02	2017-2020
Situation initiale	L'harmonisation, l'agrégation et la mise à disposition de géodonnées de base relevant du droit fédéral dont la compétence est attribuée aux cantons donnent lieu à des discussions récurrentes entre la CCGEO et COSIG portant sur leurs compétences respectives. La responsabilité des géodonnées fournies, harmonisées et agrégées selon le droit fédéral n'est pas réglementée de manière concluante.		
Objectif	Les tâches, les compétences et les responsabilités dans le cadre de la mise à disposition des géodonnées de base selon la LGéo sont clarifiées avec COSIG et bien spécifiées.		
Coordination avec	COSIG Offices spécialisés compétents de la Confédération		
Mesures pour 2019	Elaborer un document avec une compréhension commune des tâches, des compétences et des responsabilités en matière de flux de données. S'appuyer sur des exemples concrets: exploitation agricole, mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux, plans d'affectation et/ou zones de tranquillité pour la faune sauvage. INDG, thème principal d'un atelier de travail (workshop) de la CCGEO.		

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
N-06	<b>Infrastructure d'agrégation: marketing et communication</b>	13.10	2018-2019
Situation initiale	L'infrastructure d'agrégation des cantons comprend les géodonnées de base relevant du droit fédéral dont la compétence est attribuée aux cantons. Il faut communiquer sur cette offre de géodonnées pour la commercialiser. Il s'agit d'informer les clients potentiels des possibilités offertes par l'infrastructure d'agrégation.		
Objectif	Un concept marketing (cf. notamment l'action N-05) existe pour l'infrastructure d'agrégation.		
Coordination avec	Direction de la DTAP COSIG, GCS		
Mesures pour 2019	Elaboration d'un concept portant sur le marketing et la communication, répertoire des mesures et première mise en œuvre.		

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
N-07	<b>Adaptation des modèles dans l'infrastructure d'agrégation</b>	13.09	2018-2019
Situation initiale	L'action H-09 définit la gestion des changements des MGDM. Tout changement apporté au MGDM d'une géodonnée de base relevant du droit fédéral dont la compétence est attribuée aux cantons entraîne une modification de l'infrastructure d'agrégation des cantons (IA). Un concept de gestion des adaptations des modèles dans l'IA doit être élaboré pour ces modifications. Dans ce contexte, tous les processus existants doivent également être testés afin de vérifier s'ils peuvent être optimisés.		
Objectif	Concept de gestion des modifications des MGDM dans l'IA. Mise en œuvre du concept.		
Coordination avec	Cantons COSIG		
Mesures pour 2019	Introduction, au moyen de projets pilotes, de la gestion des changements (Change Management) des offres (adaptation des modèles dans l'IA): projets pilotes,		

échange/collaboration avec COSIG (action H-09) et communication.

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
N-08	<b>Données tramées (raster) dans l'infrastructure d'agrégation des cantons</b>	13.07/08	2018-2019
Situation initiale	La stratégie 2017 – 2020 de l'infrastructure d'agrégation des cantons (IA) se focalise sur l'offre de géodonnées de base des classes II et III qui sont des données vectorielles. Les données tramées sont prises en compte de manière implicite dans la vision de la stratégie de l'IA (au sens de la mise en œuvre des classes IV + V). Ce qui manque aujourd'hui, c'est un interlocuteur central pour l'obtention de données tramées dont la compétence est attribuée aux cantons. Le souhait de pouvoir proposer des géoservices pour des rasters est de plus en plus souvent exprimé lors de projets intercantonaux.		
Objectif	Les cantons peuvent proposer des géoservices pour des données tramées cantonales ou communales via l'IA.		
Coordination avec	Groupe de travail avec les cantons intéressés		
Mesures pour 2019	Un concept pour la mise à disposition de données tramées via l'IA est élaboré. Les principales questions de fond (besoins, utilité, définition des produits, financement, aspects organisationnels et techniques) doivent y trouver des réponses claires. Une phase pilote (mise en œuvre d'un prototype) est prévue parallèlement à la conception. Elle n'est pas couverte par le mandat de prestations et est financée par d'autres voies.		

### Autres projets

L'analyse des tâches assignées au centre opérationnel de la CCGEO pour 2018 a montré qu'un nombre trop élevé de projets était prévu pour cette année en regard des ressources en personnel disponibles. C'est pourquoi il est renoncé à d'autres projets pour le plan d'action 2019. Cela concerne notamment les thèmes suivants pour lesquels le centre opérationnel ne peut pas assurer un rôle moteur (il peut toutefois accompagner certains projets et leur apporter un soutien mesuré):

- harmonisation géométrique des géodonnées de base (correction de limites)
- élaborer une recommandation destinée aux cantons portant sur les conditions d'utilisation des géodonnées publiques en libre accès (OGD)
- analyser l'échange de données de modèles urbains en 3D et faire avancer la standardisation dans ce domaine
- les maquettes numériques (BIM) dans la géoinformation. Clarifier les interfaces et les inter-sections, garantir que la composante «géographique» est prise en compte comme il se doit dans les BIM.

### Contrôle des versions

Date	Contenu
04.12.2018	Projet pour la réunion du comité directeur du 7 décembre 2018
10.12.2018	Projet pour la réunion du comité de suivi Géoinformation du 11 décembre 2018
21.12.2018	Compléments pour la réunion du comité directeur de la CCGEO du 22 février 2019
29.01.2019	Corrections et légères adaptations
12.02.2019	Corrections et adaptations pour la réunion du comité de suivi Géoinformation du 21 février 2019 et la réunion du comité directeur du 22 février 2019
15.03.2019	Version approuvée par l'assemblée générale de la CCGEO (14 mars 2019) et l'assemblée plénière de la DTAP (15 mars 2019).